

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 9 septembre 2021

Développement économique

Site de la Petite Touche Aury : fin de la procédure de Déclaration d'utilité publique

Rennes Métropole prend acte de l'avis négatif rendu lors de l'enquête publique menée au printemps 2021 relative au projet de constitution de réserves foncières en vue de la possible implantation d'une Zone d'Activités Économiques (ZAE) sur le secteur de la Petite Touche Aury. Ce secteur est situé entre les communes de Cesson-Sévigné et Chantepie.

Un groupe de travail rassemblant des représentants des deux communes et de Rennes Métropole va être constitué pour étudier en détail les remarques faites dans le cadre de l'enquête publique. Ce groupe de travail statuera sur l'avenir du site, identifié de longue date dans les documents d'urbanisme pour accueillir des activités économiques et des emplois. À ce stade, aucune étude n'a été menée et seules des discussions avec les communes concernées ont été engagées.

Il est nécessaire de conserver sur le territoire métropolitain des fonctions économiques pour participer au développement de l'emploi. Les activités nécessitant des parcelles de grande taille ont une dimension stratégique particulière : elles sont un socle indispensable à l'ensemble du système économique métropolitain, et conditionnent l'existence, sur le territoire, de l'ensemble des secteurs d'activité. Rennes Métropole ne souhaite pas renvoyer aux territoires voisins la responsabilité d'accueillir ces activités supports. En accord avec les principes de solidarité et de cohérence qui fondent l'intercommunalité rennaise, et dans le cadre d'un dialogue étroit avec les intercommunalités voisines, Rennes Métropole se doit d'accueillir sur son propre territoire tous les équipements et toutes les fonctions dont elle a besoin.

Compte-tenu de l'expression entendue lors de l'enquête publique, et de la nécessité de poursuivre les études dans un contexte serein, Rennes Métropole renonce à la Déclaration d'utilité publique "réserves foncières".

À propos de la ZAE de la Petite Touche Aury

Le secteur de la Petite Touche Aury s'inscrit dans le prolongement de la Zone Industrielle Sud-Est, dite Ecopole Sud-Est, qui est la plus importante ZAE de Bretagne, avec plus de 950 établissements et 13 000 emplois. Ses atouts sont la

proximité de la rocade et de l'axe Rennes-Paris ainsi que sa situation en intra-rocade qui assure une interface entre le centre et la périphérie.

Cette zone économique est actuellement saturée et les demandes d'implantations des entreprises (plus d'une centaine par an) ne peuvent être satisfaites et ce, malgré l'avancée du dossier de la future ZAE voisine de Chêne Morand. Alors que les acquisitions foncières de la zone d'activités de Chêne Morand ne sont pas toutes finalisées, 80 % des lots sont déjà réservés par les entreprises. La superficie qui sera aménagée (environ 20 hectares) n'est donc pas suffisante au regard de l'attractivité du secteur Sud-Est.

Pour ces raisons, la constitution de réserves foncières devenait nécessaire et relevait de l'utilité publique au regard de l'importance des enjeux en termes de moteur économique et de création d'emplois. Ces projets n'entrent pas en contradiction avec la sobriété foncière dont fait preuve Rennes Métropole depuis de longues années. Pour rappel, près de 80 % du territoire de Rennes Métropole est aujourd'hui composé de terres agricoles et d'espaces naturels.

La future ZAE de la Petite Touche Aury est identifiée depuis 2007 dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Rennes et depuis 2008, dans le Schéma d'Aménagement Économique (SAE) de Rennes Métropole, comme zone structurante.